



Description brève de la solution de branche	Élaborée par: B. Loosli
	Date: 16/12/1999
	Dernière révision effectuée par: A. Müller
	Date: 20/09/2019

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
38 - «Solution de branche sécurité et santé pour les fournisseurs de techniques d'information, de communication et d'organisation de la Swico»	Swico Société Suisse des employés de commerce (SEC) Pool MSST, Centre AEH pour la médecine du travail, l'ergonomie et l'hygiène

Groupes économiques - Groupes d'assurance		Branch e Entre-prises	Membres de l'asso- ciation	Participants à la solution de branche
60 bureaux commerciaux et techniques F 52 entreprises commerciales A 15 fournisseurs D de technique d'information et d'électronique, production, réparations et services	Nombre Entreprises > 100		Environ 179	37
	Nombre Entreprises 20 - 99		Environ 200	29
	Nombre Entreprises 0 - 19		Environ 241	22
	Total des entreprises		Environ 620	88
	Nombre d'employés		Environ 56'000	16270
Adresse de contact	Tél. 044 446 90 90 Fax 044 446 90 91 E-mail info@swico.ch	Autorisation CFST 23.11.1999 CFST Recertification: 31.10.2011 Recertification FST: 31.10.2016	Responsable DO Inspections cantonales du travail	
Bureau de liaison et de contact MSST				
Swico, Bureau, Zurich et Centre AEH pour la médecine du travail, l'ergonomie et l'hygiène S.A., Zurich				
Abbreviations	Swico: Association des fournisseurs du secteur des techniques d'information, de communication et d'organisation SEC: Société Suisse des employés de commerce (SEC) KASi: Commission Sécurité au travail MSST: Spécialistes de la sécurité au travail SGST: système de gestion de la sécurité au travail			



Plan de la solution de branche

Principe directeur - Intention - Philosophie	<p>Afin de pouvoir aider le patronat à se conformer aux prescriptions juridiques et à garantir le bien-être des collaborateurs des entreprises affiliées, la Swico a élaborée la solution de branche Swico pour la sécurité au travail et la protection de la santé présentée ci-après. Cette solution de branche a été créé pour permettre aux entreprises bénéficiaires d'améliorer leur gestion des risques.</p> <p>Cette solution en ligne, conçue exprès pour l'occasion, peut être adaptée à toute entreprise, qu'elle soit petite, moyenne ou grande. Cela constitue un avantage en particulier pour les entreprises ayant différents sites de production et/ou des processus décentralisés: Elles peuvent ainsi centraliser la surveillance de leurs sites et le traitement de leurs processus.</p>		
Objectif général	<p>À long terme, l'amélioration de la promotion de la santé devrait entraîner une réduction des frais liés aux accidents et aux maladies, et donc un accroissement de la productivité, de l'efficacité, de la production et de la motivation au sein de l'entreprise.</p>		
Objectif concret	<p>La Commission Sécurité au travail détermine les domaines prioritaires de la solution de branche. Ces domaines seront documentés et mis à disposition des entreprises bénéficiaires à l'annexe 2. Chaque entreprise fixera ses objectifs en fonction des ces domaines prioritaires, mais aussi périodiquement en fonction de sa propre expérience en matière d'accidents et d'absences ainsi que de ses propres besoins.</p>		
Organisation de la sécurité	Supérieur hiérarchique Direction, supérieur hiérarchique	Services de sécurité Médecins et spécialistes de la sécurité au travail MSST	Collaborateurs Représentants des collaborateurs/-trices (RC)



Formation, information, Instruction	Groupe cible	Durée	Par
	<p>Direction MSST</p> <p>RC</p> <p>Soutien individuel sur place</p> <p>Soutien à la mise en œuvre des mesures de sécurité au travail</p> <p>Risques psychosociaux: Formation d'une personne de confiance en interne</p> <p>Personnel de premiers secours dans les entreprises</p>	<p>Séminaire intensif - 2h</p> <p>Cours d'initiation 1 jour et réunion annuelle d'échange d'expériences ERFA 1 jour</p> <p>Cours d'initiation 1 jour, réunion facultative d'échange d'expériences ERFA , 1 jour</p> <p>2 heures</p> <p>1 jour</p> <p>1 jour</p> <p>6 heures</p>	<p>MSST (Présidente Commission Sécurité au travail)</p> <p>MSST (Présidente Commission Sécurité au travail) MSST (Présidente Commission Sécurité du travail)</p> <p>MSST (Présidente Commission Sécurité au travail)</p> <p>MSST (Présidente Commission Sécurité au travail)</p> <p>MSST (Présidente Commission Sécurité au travail)</p> <p>Psychologue du travail et de l'organisation (Centre AEH pour la médecine du travail, l'ergonomie et l'hygiène)</p> <p>Notfallsicher.ch</p>
<p>Détermination des dangers, Évaluation des risques Risques principaux</p> <p>Résumé de l'analyse sommaire des risques</p>	<p>Identification des dangers: L'identification des dangers par les entreprises elles-mêmes doit être documentée par écrit. Dans certains cas, il est nécessaire d'impliquer des membres du pool MSST. Il est recommandé de procéder à l'identification des dangers de façon régulière (tous les 3 ans). Outre ce processus régulier, il est obligatoire de renouveler l'identification des dangers chaque fois qu'il a été procédé à des ajustements ou à des changements internes à l'entreprise (nouveaux processus, nouvelles machines et installations), à des modifications de structures ou à des changements organisationnels de plus grande envergure. Les modules de listes récapitulatives de la Swico disponibles sur Internet servent de base pour l'identification des dangers.</p> <p>Appréciation des risques: L'annexe 4 de la solution de branche contient l'analyse rétrospective des maladies et accidents professionnels pour les principales classes d'assurance: 60F, 15D, et 52A (édition révisée de 2016).</p> <p>Risques principaux: Les entreprises regroupées dans la branche couvrent les trois principaux domaines d'activités qui caractérisent le secteur: travail de bureau, logistique et production. Par comparaison avec d'autres branches, les risques d'accidents et de maladies sont moindres dans ce secteur. Vu l'importance des effectifs concernés, le secteur du travail de bureau constitue le premier domaine de priorité pour la sécurité au travail et la protection de la santé. La logistique représente le domaine qui comporte le plus de risques. La production comporte peu de dangers par comparaison avec la moyenne de la Suva.</p>		



Planification des mesures, Réalisation	L'identification des dangers et l'analyse qui en résulte permettent d'élaborer des mesures périodiques en vue d'empêcher la survenue d'accidents, de maladies professionnelles et de maladies liées à l'emploi et d'améliorer le climat dans l'entreprise. L'application de ces mesures doit être surveillée par l'entreprise et documentée de façon régulière. L'efficacité des mesures appliquées doit aussi constamment être vérifiée dans le but d'une amélioration continue.
Planification du cas d'urgence	Les mesures à prendre à titre préventif doivent permettre: a) de fournir immédiatement les premiers secours, b) d'organiser sans encombre l'action de sauvetage d'une personne accidentée ou malade (organisation des premiers secours) ou l'évacuation d'un bâtiment en cas d'incendie ou d'explosion. Pour cela, il convient de mettre à la disposition des responsables des moyens (services sanitaires, outils de lutte contre les incendies adaptés et prêts à intervenir) leur permettant de réagir convenablement à ces événements. L'annexe 12 donne aux entreprises et particulièrement aux spécialistes de la sécurité au travail les directives et informations nécessaires à l'élaboration du concept opérationnel d'urgence.
Participation	Les collaborateurs/-trices ou leurs représentants au sein de l'entreprise ont droit de participation pour toutes les questions de sécurité et de protection de la santé au travail. Les employés des entreprises membres de la Swico ne sont pas organisés de façon homogène. Il n'existe pas de convention collective couvrant toutes les branches. Pour cette raison, la participation du personnel s'effectue principalement au niveau de chaque entreprise individuelle.
Protection de la santé	La promotion de la santé en entreprise a pour but d'apporter une contribution significative à la prévention des troubles de santé. Il s'agit d'agir de façon professionnelle sur tous les facteurs susceptibles d'influer sur la santé des collaborateurs et dont l'entreprise est au moins partiellement responsable. Cela implique notamment d'éviter toute action pouvant avoir des conséquences nuisibles (prévention), mais aussi de renforcer les actions valorisantes (ressources). La solution de branche de la Swico organise tous les ans une campagne de sensibilisation sur le thème Protection et Promotion de la santé au travail.
Contrôle, audit	La solution de branche fait contrôler chaque année l'application dans un certain nombre d'entreprises de ses mesures de sécurité au travail par des spécialistes de la sécurité au travail (bureau Swico, Pool MSST, Centre AEH pour la médecine du travail, l'ergonomie et l'hygiène S.A.). Les rapports annuels envoyés au secrétariat de la solution de branche sur les accidents du travail, les accidents non professionnels et les maladies sont saisis via un système en ligne dans un outil statistique. Ils sont soumis ensuite à une analyse approfondie de la part de la direction sur les trois dernières années et mis à la disposition des entreprises affiliées.
Offre supplémentaire	Nouvelle prestation: Service de médiation externe pour les entreprises et leurs collaborateurs/-trices. La protection de la santé mentale des collaborateurs est une tâche légale qui incombe à tous les employeurs (art. 328 CO, art. 6 LTr). En collaboration avec AEH, la solution de branche Swico propose un service de médiation externe pour les risques psychosociaux. À partir d'une position neutre et indépendante, ce service professionnel dispense aux collaborateurs/-trices concerné(e)s des conseils sur des questions relatives à l'intégrité personnelle et aux sollicitations psychiques néfastes. Indications: Soupçon de mobbing ou de harcèlement sexuel, discrimination, violence, conflits avec des supérieurs hiérarchiques, signes d'épuisement psychique, burnout.



**Autres aspects spéciaux
ou sujets non soumis au
contrôle**

Cette solution en ligne, conçue exprès pour l'occasion, peut être adaptée à toute entreprise, qu'elle soit petite, moyenne ou grande. Cela constitue un avantage en particulier pour les entreprises ayant différents sites de production et/ou des processus décentralisés: Elles peuvent ainsi centraliser la surveillance de leurs sites et le traitement de leurs processus. L'intégration de la solution de branche Swico dans les systèmes déjà existants est recommandée.

Toutes les informations à jour figurent sur le site:
<http://www.swico.ch/as> <http://www.swico.ch>